

Conseiller pédagogique
Politique de la ville

Année scolaire 2021/22

DISPOSITIF	Au niveau départemental, le poste est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN, de l'IA-DAASEN et de l'IEN en charge du dossier politique de la ville.
POSTE	Poste implanté dans les locaux de la Direction Académique du Val d'Oise. Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré. Il bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	La fonction de conseiller pédagogique mission politique de la ville consiste à participer à la politique éducative locale par le suivi des différents dispositifs partenariaux coordonnés par l'IEN en charge du de la politique de la ville.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet.
QUALIFICATIONS REQUISES	CAFIPEMF - Expérience en éducation prioritaire. Connaissance du système éducatif 1 ^{er} et 2 nd degré.
MISSIONS	<p>Politique de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser un suivi des politiques éducatives locales dans le cadre des contrats de ville en participant aux comités techniques. ○ Assister aux conseils consultatifs de réussite éducative (CCRE) en appui aux coordonnateurs des réseaux. ○ Etablir et entretenir des liens avec différents partenaires (collectivités territoriales, les autres services de l'Etat concernés et les associations) dans le cadre des politiques partenariales. ○ Instruire les dossiers des appels à projets politique de la ville. ○ CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) : participation aux groupes de travail inter services CLAS (préfecture, CAF, éducation nationale). Actions auprès des porteurs de projets. ○ Instruire les dossiers et participer aux commissions départementales de répartition des moyens du dispositif « Ville Vie Vacances » (VVV). ○ Instruire les dossiers des cordées de la réussite. ○ Représenter l'IA-DASEN en cas de besoin au comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité et aux sous-groupes de travail ainsi qu'au comité plénier du schéma départemental de services aux familles. ○ Assurer le suivi du programme « école ouverte » et vous pouvez représenter l'IEN aux réunions académiques du Casnav dans le cadre du dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE). ○ Coordonner avec les conseillers pédagogiques des circonscriptions et organiser la répartition des séjours en partenariat avec la fondation TOTAL « La clé des champs ». ○ Mettre à jour les données des différents dossiers : AE, cités éducatives, projets PDLV, PRE, tableaux de bord EP et PDLV.

	<p>Accompagnement éducatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer le suivi du dispositif (recensement des projets 1er degré et 2nd degré, identification des besoins, traitement des informations, réalisation des bilans, élaboration des tableaux de suivis par circonscription). ○ Répondre aux différentes enquêtes. ○ Effectuer l'analyse de l'aspect qualitatif des actions mises en œuvre en liaison avec les coordonnateurs de réseau.
<p>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</p>	<p>Compétences générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaître le fonctionnement de la politique de la ville et des cités éducatives. ○ Capacité à travailler en partenariat. ○ Capacité à rendre-compte, synthétiser et mettre en lien les dossiers. ○ Capacité à s'approprier des procédures : mise en lien des demandes et des documents, identifier les attendus et le destinataire. ○ Capacité à anticiper les échéances : calendrier de travail. ○ Capacité à coopérer avec des partenaires de statuts et de missions variés. ○ Savoir adopter le positionnement institutionnel en représentation de l'IA-DASEN en interne et avec les partenaires. <p>Compétences techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Maîtriser les outils bureautiques : Word, Excel, Power Point, Prézi, Padlet. ○ Maîtriser la production d'outils : macros, statistiques, tableaux de bord. ○ Maîtriser les techniques de synthèse écrite. Avoir des compétences de communication administrative et faire preuve de discrétion, de confidentialité et de loyauté.
<p>CANDIDATURES</p>	<p>La demande doit être transmise à l'Inspecteur ou l'Inspectrice de <u>circonscription pour le 23 juin 2021 au plus tard</u> et transmise après avis de l'IEN en charge du dossier départemental à la DIPER pour le 25 <u>juin 2021</u>.</p>